



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

RESOLUCIÓ DE CONCESSIÓ D'UNA SUBVENCIÓ DE COOPERACIÓ INTERNACIONAL AL DESENVOLUPAMENT

L'Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament (ACCD d'ara endavant), és l'entitat del sector públic adscrita al Departament de la Unió Europea i Acció Exterior de la Generalitat de Catalunya que té per funció executar i gestionar la política de cooperació al desenvolupament de la Generalitat.

L'ACCD actua en aquest acte en ús de les facultats i competències atribuïdes per la seva llei de creació, pels estatuts de l'ACCD aprovats mitjançant Decret 236/2003, de 8 d'octubre, la Llei 26/2001, del 31 de desembre, de cooperació al desenvolupament; el règim jurídic de les subvencions o dels ajuts per a la cooperació internacional per al desenvolupament del Text refós de la llei de finances públiques de Catalunya i l'article 90.3.c del Text refós de la Llei de finances públiques de Catalunya, aprovat pel Decret legislatiu 3/2002, de 24 de desembre, així com també per l'article 22.2 de la Llei 38/2003, de 17 de novembre, general de subvencions.

Vist el projecte formulat pel Programa de les Nacions Unides per al Desenvolupament (d'ara endavant indistintament PNUD o la institució) denominat "La governança com a palanca del desenvolupament socioeconòmic"

Vist l'informe del director de l'ACCD pel qual s'acredita l'excepcionalitat de la subvenció i la impossibilitat de promoure concurrència pública a causa de l'especificitat de les activitats a desenvolupar i de la naturalesa de la institució subvencionada.

RESOLC:

1. Concedir una subvenció al PNUD per un import de dos cents noranta mil euros (€ 290.000) per al Projecte "La governança com a palanca del desenvolupament socioeconòmic" (Projecte d'ara endavant).

L'import es desglossa de la següent manera:

260.000 Dos cents seixanta mil euros corresponen al capítol IV de la partida D/4900001/2320 i 30.000 trenta mil euros al capítol VII de la partida D/7900001/2320 del pressupost de l'ACCD de l'exercici pressupostari de l'any 2025.

El PNUD haurà de presentar el document d'acceptació de la subvenció dins del termini màxim de 10 dies hàbils a comptar a partir de l'endemà de la notificació de la present resolució. En cas que no es presenti, es considerarà desistida la subvenció, prèvia resolució.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 1 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

L'ACCD, de conformitat amb el calendari de pagaments que figura a continuació, aportarà al PNUD la suma de dos-cents noranta mil euros. La Contribució es disposarà en el BANK OF AMERICA - LONDON en el número de compte bancari GB59BOFA16505062722022.

Calendari de pagaments
Octubre de 2025

Suma
290.000,00 euros

El compte bancari i la contribució hauran de ser en la mateixa moneda.

Quan el pagament de la Contribució es faci efectiu, l'ACCD enviarà al PNUD la informació sobre aquesta remesa mitjançant un e-mail dirigit a contributions@undp.org amb les següents dades: nom del donant, oficina del PNUD al país, número intern del PNUD del Projecte i referència de l'ACCD (quan estiguin disponibles). Aquesta informació també s'inclourà en l'avís de remesa bancària quan es transfereixin els fons al PNUD.

Quan el pagament s'efectuï en una moneda diferent del dòlar dels Estats Units el seu valor es determinarà aplicant el tipus de canvi operacional de les Nacions Unides vigent en la data del pagament. En cas que abans de la utilització total de l'import abonat pel PNUD hi hagués una variació en el tipus de canvi operacional de les Nacions Unides, el valor del saldo de fons no utilitzats s'ajustarà en consonància. Si, en aquest cas, es registrés una pèrdua en el valor de l'esmentat saldo, el PNUD informarà l'ACCD, amb vista a determinar si l'ACCD pot aportar més finançament. De no disposar-se de finançament addicional el PNUD podrà reduir, suspendre o rescindir l'assistència al projecte, prèvia devolució de la Contribució no aplicada a l'ACCD.

El PNUD rebrà i administrarà els pagaments de conformitat amb les normes, els reglaments, les polítiques i els procediments del PNUD.

Tots els estats de comptes i estats financers s'expressaran en dòlars dels Estats Units o en euros, segons procedeixi.

De conformitat amb les decisions, les polítiques i els procediments de la Junta Executiva del PNUD que es reflecteixen en la seva Política de Recuperació de Despeses amb càrrec a Altres Recursos, la Contribució estarà subjecta a la recuperació de les despeses indirectes en què hagin incorregut les estructures de la seu del PNUD i de l'oficina del país en prestar serveis de suport general a la gestió. Per sufragar aquestes despeses de suports s'imputarà a la Contribució un càrrec de no menys del 8% (GMS). Així mateix, en la mesura que corresponguin inequívocament al projecte totes les despeses directes d'execució, incloses les despeses de l'Associat en l'Execució, s'incorporaran en el pressupost del projecte amb càrrec a la partida pressupostària pertinent i, en conseqüència, s'imputaran al projecte.

El total de les sumes pressupostades per al projecte i de les despeses estimades per concepte de reembors de serveis de suport connexos no excedirà el total dels recursos disponibles per al projecte, inclosos els fons que puguin aportar-lo altres fonts de finançament amb destinació a sufragar les despeses del projecte i les despeses de suport

2. Objecte i activitats. Les activitats del Projecte s'han d'implementar d'acord amb els termes que s'estableixen a l'annex de la Resolució, que s'ha de considerar com un apartat integrant d'aquesta. A l'annex s'especifiquen les actuacions o les activitats a dur a terme en el marc del projecte, els objectius, el calendari d'activitats i el pressupost del Projecte.

2



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 2 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

L'execució de les tasques de responsabilitat del PNUD de conformitat amb la present Resolució i amb el document del projecte dependrà que el PNUD hagi rebut la Contribució de conformitat amb el calendari de pagaments que figura en el paràgraf 1 de l'article I *supra*. El PNUD no començarà l'execució de les activitats fins a haver rebut la Contribució o la primera quota d'ella, segons correspongui.

Si es preveuen o si ocorren augments inesperats en les despeses o en els compromisos (a causa de factors inflacionaris, a fluctuacions en els tipus de canvi o a imprevistos), el PNUD proporcionarà oportunament a l'ACCD una estimació complementària del finançament addicional necessari. L'ACCD procurarà obtenir els esmentats fons addicionals. Totes les pèrdues (tals com {de manera enunciativa i no taxativa} pèrdues com a resultat de fluctuacions canviàries de moneda) seran carregades al Projecte.

Si els pagaments esmentats al calendari de pagaments no es rebessin o si l'ACCD o altres fonts no aportessin el finançament addicional requerit de conformitat amb el paràgraf anterior, el PNUD podrà reduir, suspendre o rescindir l'assistència a proporcionar al projecte en virtut de la present Resolució, prèvia devolució de la Contribució no aplicada a l'ACCD.

3. Termini d'execució. Les actuacions objecte de suport s'inicien el dia 1 d'octubre 2025 i finalitzen el 30 de setembre de 2026.

El termini d'execució de les activitats finançades podrà ser ampliat sense necessitat d'autorització prèvia de l'ACCD fins a un màxim de sis mesos. Aquesta ampliació ha de ser notificada i argumentada pel PNUD abans que expiri el termini per presentar la justificació de la subvenció. Les ampliacions superiors als sis mesos requeriran autorització prèvia per part de l'ACCD.

4. Pagament. Es tramitarà el pagament del 100% de l'import de la subvenció com a bestreta d'acord amb els termes de la clàusula 1.

Vista la naturalesa del beneficiari no se sol·licitaran avals ni garanties. La bestreta es condiona al compliment de la justificació en els termes establerts en l'apartat 7 de la Resolució. L'ACCD podrà fraccionar el pagament de la bestreta de la subvenció atorgada, segons l'estat de liquiditat de la seva Tresoreria.

5. Dipòsit.

Account Name: UN DEVELOPMENT PROGRAM CONTRIBUTIONS
Account Number: 62722022
Account Currency: EUR
Account Opening Date: 20th April 2001
Bank Name: Bank of America, N.A. London branch
IBAN: GB59BOFA16505062722022
Branch Swift Address: BOFAGB22

6. Obligacions. El PNUD haurà de complir les següents obligacions durant el procés d'implementació del projecte:



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 3 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TÀIS: ACC362/25/000001

- 1) Gestionar els fons de la subvenció aportada per l'ACCD d'acord amb el desenvolupament i planificació de les activitats previstes i d'acord amb les pròpies normes, procediments i pràctiques financeres del PNUD.
- 2) Justificar la subvenció d'acord amb els termes de l'apartat 7 d'aquesta Resolució i, en el cas que sigui requerit, durant el procés d'execució del Projecte amb el resultat de les activitats realitzades fins al moment.
- 3) Destacar la contribució de l'ACCD mitjançant el seu logotip o, en el seu cas, oferint l'adequada publicitat del finançament per part de l'ACCD al Projecte. Caldrà enviar a l'ACCD la documentació, fulletons o altres elements divulgatius del Projecte que incloguin els logos de l'ACCD i de la Generalitat de Catalunya. Sempre que les mesures de seguretat no el desaconsellin, cal incloure en tota informació, publicitat, obres i material editat resultat de la subvenció atorgada el logotip de l'ACCD i l'expressió, en català i traduïda en les llengües a què s'hagi de difondre, «Amb la col·laboració de l'ACCD», d'acord amb la normativa de la imatge corporativa de l'ACCD.
- 4) Comunicar a l'ACCD l'obtenció d'altres subvencions o ajuts per a la mateixa finalitat, sigui quina sigui la seva procedència.
- 5) Mantenir informada periòdicament l'ACCD de tots els aspectes o les qüestions referents a les actuacions que dugui a terme sobre la base d'aquesta subvenció o que li siguin sol·licitats.
- 6) Si procedeix, el PNUD concedirà una llicència gratuïta en relació amb els estudis o obres resultants del projecte subvencionat a favor de l'ACCD i en els quals es delimiti l'abast de la cessió (no exclusiva) i s'estableixi, entre altres, la utilització no comercial d'aquests. A fi que es pugui fer efectiu aquest dret, la cessió s'haurà de formalitzar per escrit i concretarà les modalitats d'explotació que inclou i el temps i l'àmbit temporal que determina.
- 7) El PNUD haurà de facilitar a l'ACCD, en cas que es produeixi, una mostra del material audiovisual relatiu al projecte subvencionat perquè aquest material es pugui incorporar al fons audiovisual de l'ACCD a fi d'incloure'l al seu arxiu, les publicacions pròpies, la pàgina web, les futures campanyes de comunicació o per fer qualsevol altre ús que estigui relacionat amb la difusió del material de l'ACCD. Sense perjudici d'això, s'ha de fer constar l'autoria dels treballs que integren l'obra.
- 8) El PNUD lliurarà a l'ACCD les publicacions, els informes, resultats i conclusions o qualsevol altra documentació que es pugui derivar de l'execució del Projecte. Així mateix, tota la documentació haurà d'incloure, en un lloc visible, la frase "Els continguts d'aquest document són responsabilitat exclusiva del seu autor i en cap cas, no poden considerar-se com l'opinió de l'ACCD".

El PNUD, prèvia comunicació amb l'ACCD, podrà renunciar a la Contribució de la present Resolució, prèvia consulta entre el PNUD i el Govern del país on es realitza el projecte, sempre que els fons de la Contribució ja rebuts, juntament amb altres fons disponibles per al projecte, siguin suficients per saldar tots els compromisos i obligacions en què s'hagi incorregut en l'execució del mateix. La present Resolució expirarà 30 (trenta) dies després que el PNUD hagi notificat per escrit l'ACCD de la seva decisió de renunciar i prèvia devolució de la Contribució no aplicada a l'ACCD.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Malgrat la renúncia en tot o en part de la present Contribució, el PNUD continuarà retenint les sumes no utilitzades inferiors a 5.000 dòlars (cinc mil dòlars EUA) fins que s'hagin satisfet tots els compromisos i obligacions en què s'hagi incorregut durant l'execució total o parcial del projecte i s'hagin dut a terme ordenadament les activitats del mateix. Posteriorment tornarà la Contribució no aplicada a l'ACCD.

7. Justificació de la subvenció.

La gestió i les despeses del projecte es regiran per les normes, els reglaments, les polítiques i els procediments del PNUD i, segons sigui aplicable, les normes, els reglaments, les polítiques i els procediments de l'Associat en l'Execució.

El PNUD proporcionarà a l'ACCD els informes que s'indiquen a continuació, preparats de conformitat amb els procediments del PNUD en matèria de comptabilitat i presentació d'informes.

- De l'oficina al país (o, en cas de programes/projectes regionals i mundials, la dependència pertinent de la seu), un informe anual, mentre sigui vigent l'Acord, sobre la marxa dels treballs del Projecte, juntament amb el pressupost aprovat més recent que es disposi.
- De la Direcció de Gestió/Oficina de Finances i Recursos de Gestió, del PNUD, un estat financer anual certificat al 31 de desembre de cada any, que es presentarà el 30 de juny de l'any subsegüent, a tot tardar.
- De l'oficina al país (o, en cas de programes/projectes regionals i mundials, la dependència pertinent de la seu), dins dels sis mesos posteriors a la data d'acabament o rescissió del present Acord, un informe final amb el resum de les activitats del projecte i dels efectes d'aquestes activitats, així com les dades financers provisionals.
- De la Direcció de Gestió/Oficina de Finances i Recursos de Gestió, del PNUD, en finalitzar el projecte, un estat financer certificat que es presentarà el 30 de juny de l'any subsegüent al tancament financer del projecte, a tot tardar.

Tots els programes i projectes del PNUD s'avaluen de conformitat amb la Política d'Avaluació del PNUD. El PNUD, en consulta amb l'ACCD, acordaran conjuntament el propòsit, la utilització, l'oportunitat, els mecanismes de finançament i les atribucions per avaluar un projecte, inclusivament la seva Contribució a un resultat indicat en el Pla d'Avaluació. El PNUD ordenarà l'avaluació, que serà realitzada per avaluadors externs independents.

El termini de justificació de la subvenció pot ser ampliat per l'ACCD d'ofici o a sol·licitud del PNUD. L'ACCD haurà de dictar i notificar la resolució en què concedeix o denega l'ampliació dels terminis. Mai no pot ser objecte d'ampliació el termini de justificació si ja ha vençut.

Els fons entregats seran objecte de control segons determinen les normes i procediments del PNUD sense perjudici de les actuacions de seguiment, comprovació i control financer que puguin efectuar els òrgans competents de control de l'ACCD, sempre que això sigui adient amb el Principi d'Auditoria Única de les Nacions Unides. A tal efecte, l'ACCD es reserva el dret de realitzar, en qualsevol moment, per mitjans propis o a través d'una entitat col·laboradora, una avaluació dels resultats de les activitats realitzades en el marc d'aquesta Resolució.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelone (Espanne)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

8. Comissió de seguiment i modificació de la subvenció. Es podrà constituir una Comissió Tècnica de Seguiment que s'encarregarà de vetllar pel seguiment de les activitats, per la consecució dels objectius i resultats previstos en el Projecte, així com per la resolució òptima de les incidències que es puguin produir durant el seu desenvolupament. Aquesta Comissió serà paritària i estarà formada com a mínim per una persona representant del PNUD i de l'ACCD. Es reunirà, com a mínim, una vegada a l'any ja sigui presencialment o virtualment. S'elaborarà l'acta corresponent amb un resum dels acords presos.

La present Resolució podrà esmenar-se mitjançant un intercanvi de cartes entre l'ACCD i el PNUD. Les esmentades cartes passaran a ser part integrant del present document.

9. Import no invertit. En el supòsit que s'hagin complert plenament els objectius per als quals es va concedir la subvenció i, per una utilització eficient dels recursos hi hagi romanents no invertits, incloent els possibles rendiments financers no aplicats a l'activitat subvencionada, el PNUD pot sol·licitar l'ACCD que s'utilitzin en la mateixa activitat o una altra de naturalesa anàloga. L'ACCD haurà d'autoritzar l'aplicació del romanent o reclamar la devolució dels romanents descrits.

El PNUD notificarà l'ACCD quan s'hagin dut a terme totes les activitats relatives al projecte de conformitat amb el document del projecte.

Encara que hagi finalitzat el projecte el PNUD continuarà retenint les sumes no utilitzades de la Contribució fins que s'hagin saldat tots els compromisos i obligacions en què s'hagi incorregut en l'execució del projecte i s'hagin dut a terme ordenadament totes les activitats d'aquest.

Si el saldo d'imports no utilitzats no fos suficient per complir tals compromisos i obligacions el PNUD notificarà d'aquest fet l'ACCD i consultarà amb ella la manera en què es puguin satisfer.

Quan el Projecte hagi finalitzat de conformitat amb el document del projecte, el PNUD reassignarà automàticament tot saldo inferior a 5.000 dòlars (cinc mil dòlars dels EUA) no desemborsat una vegada s'hagin satisfet tots els compromisos i obligacions, prèvia consulta amb l'ACCD. El PNUD, prèvia consulta amb l'ACCD, reassignarà tot saldo superior a 5.000 dòlars (cinc mil dòlars EE.UU) no desemborsat una vegada s'hagin satisfet tots els compromisos i obligacions.

10. Modificacions. Si es produeix una alteració de les circumstàncies objectives que van motivar la concessió d'aquesta subvenció, el PNUD podrà sol·licitar a l'ACCD una modificació de la subvenció concedida. Aquesta modificació, que té la consideració de substancial, és la que afecti en els resultats o els indicadors de les actuacions, al canvi dels col·lectius protagonistes, el canvi de la localització del projecte, la modificació del cronograma d'activitats per a terminis d'execució superiors als sis mesos i els canvis en la composició de l'agrupació d'actors/es de cooperació. La modificació en cap cas no pot comportar un increment de l'import de la subvenció concedida.

La sol·licitud de modificació substancial s'haurà de documentar prou i caldrà argumentar les conseqüències tècniques i pressupostàries que la modificació pugui suposar. Haurà de ser comunicada a l'ACCD en el moment en què es produeixi i serà necessari que l'ACCD l'autoritzi expressament i prèvia a la seva execució. L'ACCD acceptarà o denegarà la modificació sol·licitada en el termini màxim de quaranta-cinc dies naturals comptats a partir de la data de presentació de la sol·licitud.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al
web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L3OXGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

La resta de les modificacions, incloses les relatives a les modificacions entre les partides pressupostàries, tenen la consideració de no substancials, no necessiten autorització prèvia i expressa de l'ACCD i s'hauran d'informar en el moment de justificar la subvenció.

11. Altres modalitats de col·laboració.

- 11.1 En el marc d'aquesta Resolució es promouran les següents modalitats de col·laboració:
- Cooperació tècnica: a partir de la perícia, es promourà l'intercanvi de coneixement i la cooperació tècnica mitjançant la prestació de serveis d'assistència tècnica entre els signants i, si procedeix, es comptarà amb el suport dels departaments o organismes de la Generalitat competents en la matèria objecte de col·laboració.
 - Promoció d'aliances: L'ACCD promourà aliances estratègiques amb altres actors catalans que persegueixin els objectius establerts en el marc d'aquesta Resolució i farà l'oportuna difusió institucional.
 - Col·laboració en la difusió de la informació especialitzada relativa a temes d'interès comú.
 - Diàleg de polítiques, de posicionament estratègic i intercanvi de bones pràctiques.
 - Creació d'espais de diàleg i coordinació.
 - Promoure mecanismes d'avaluació.

11.2 Amb l'acord de les parts, aquests mitjans podran ser ampliat a altres recursos.

12. Reintegrant. L'incompliment de la finalitat de la subvenció per causes directament imputables a la institució, la falta de justificació o justificació insuficient i l'obtenció de la subvenció sense complir les condicions requerides per obtenir-les podrà donar lloc a la revocació de la subvenció. També és causa de reintegrant l'incompliment de les obligacions establertes en aquesta Resolució poden ser motiu de revocació.

13. Règim jurídic. Aquesta subvenció se sotmet respecte a l'ACCD, a la secció sisena del capítol IX del Text refós de la Llei de finances públiques de Catalunya, aprovat pel Decret legislatiu 3/2002, de 24 de desembre, i la Llei 26/2001, de 31 de desembre, de cooperació al desenvolupament. L'esmentada normativa no aplica el PNUD. Les Parts reconeixen i acorden que el PNUD es troba comprès per la Convenció sobre les Prerrogatives i Immunitats de les Nacions Unides que garanteix, *inter alia*, la immunitat de jurisdicció al PNUD. En cas de controvèrsies, les parts es reuniran als efectes d'aconseguir una solució mútua i amigable.

Cap de les disposicions de la present Resolució no es considerarà una renúncia a la immunitat jurisdiccional del PNUD.

Es firmen dos exemplars d'aquest document, un en idioma espanyol i un altre en idioma català. En cas de diferències entre ambdós documents, prevaldrà l'exemplar en espanyol per als efectes d'interpretació.

Signat a Barcelona

Per delegació, Resolució EXI/1349/2017 de 24 de maig, DOGC núm. 7390, de 14.6.2017

Gerard Graells del Bas
Director de l'ACCD

Signat electrònicament



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L3OXGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGI1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Annexe

(*) 1. Informations relatives au projet : [l'ensemble des paragraphes ne doit pas dépasser 4 500 caractères incluant les espaces.]

Titre de l'action : Effet 2 : Le développement local et économique du portefeuille : La Gouvernance en tant que Levier du Développement Socio-Economique

Nom de l'administration/organisme demandeur : Programme des Nations Unies pour le Développement
Bureau du PNUD en Tunisie

Résumé de l'action :

En se basant sur une analyse des vulnérabilités, de la dynamique des parties prenantes, des capacités, des leçons apprises et de la vision 2035, le Programme des Nations Unies pour le développement en Tunisie [PNUD Tunisie], en collaboration avec ses partenaires, a développé un nouveau portefeuille intitulé « **La gouvernance en tant que levier du développement socio-économique en Tunisie** » [GLDSE]. Ce portefeuille, vise à engager les institutions, la société civile et le secteur privé du Sud-Est et du Nord-Ouest à tirer parti d'une gouvernance redevable et efficace pour accélérer le développement socio-économique par le biais d'une approche territoriale intégrée, qui place les personnes au centre des solutions locales. Afin de soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre des réformes nécessaires et à maîtriser les défis susmentionnés, le portefeuille vise à contribuer au développement durable en Tunisie, et cela à travers un appui aux résultats escomptés suivants :

- **Effet 1** : La transparence et la redevabilité sont effectivement renforcées afin de prévenir la corruption aux niveaux local et national et de promouvoir la prestation équitable de services de qualité à la population.
- **Effet 2** : Les droits des personnes vulnérables au développement local et à une vie décente sont garantis grâce à un accès inclusif aux services et aux opportunités économiques.
- **Effet 3** : Les personnes ont accès à leurs droits et renforcent leur confiance dans des services de sécurité et de justice plus réactifs, centrés sur les personnes et respectueux des droits humains.
- **Effet 4** : Données produites et analysées pour assurer une gestion adaptative, une programmation de qualité et un renforcement des résultats du programme.

Concernant plus particulièrement l'effet 2 relatif au développement local et économique, il est porté par trois produits principaux, à savoir :



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelone (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Produit 1 : les services de base et l'infrastructure productive identifiés de façon participative au sein de 19 municipalités sont améliorés à travers notamment la création de mécanismes pour une gouvernance participative. **Produit 2 :** Les autorités locales et le secteur privé sont également soutenus pour renforcer l'écosystème local de soutien à l'entrepreneuriat, permettant ainsi de favoriser l'accès des jeunes et des femmes en situation de vulnérabilités, à des emplois décents et à des moyens de subsistance viables. **Produit 3 :** Les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables sont appuyé[e]s pour favoriser leur accès à des opportunités socioéconomiques équitables notamment en matière d'économie sociale et solidaire. L'intervention envisagée à travers le présent document, sera mise en œuvre dans le cadre du **Portefeuille GLDSE**. Elle adoptera une **approche intégrée**, orientée et sensible aux **enjeux environnementaux**, à la **promotion de l'égalité de genre**, à l'**inclusion** ainsi qu'à la **participation citoyenne**, conformément aux principes du portefeuille. Elle permettra de :

- Appuyer la commune du Kef pour s'aligner avec les politiques nationales en matière de transition énergétique [énergie solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité], à travers les études et le conseil technique en vue du passage de l'éclairage public à l'énergie photovoltaïque.
- L'appui à la planification stratégique pour un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie à travers une intervention intercommunale [trois [03] communes] de l'île de Djerba. Cela favorisera une mobilité durable à faible impact environnemental et inclusive notamment pour les femmes.
- L'appui à l'amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes à travers l'établissement d'un plan d'évolution technologique [PET] 2025-2027 en vue de la digitalisation des services communaux, et plus particulièrement ceux qui ont un impact direct auprès des femmes, jeunes et personnes à besoins spécifiques.
- Le renforcement des capacités des représentant[e]s des autorités locales sur la gouvernance financière, finances communales, planification et budgétisation et notamment celle sensible au genre.
- L'appui à des jeunes, femmes et des individus vulnérables pour la mise en œuvre de projets de développement économique se fera à travers un accompagnement personnalisé comprenant des sessions de renforcement de capacités et la mise à disposition d'équipements adaptés. Cette intervention vise à favoriser leur autonomisation socio-économique en leur permettant de développer des compétences, d'accéder à des ressources et de consolider leur capacité à générer des revenus de manière durable.
- La mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence.

La mise en œuvre de ces activités permettra de promouvoir un développement local et économique inclusif, améliorant directement les conditions de vie des populations, et plus particulièrement des femmes dans les territoires. Elle contribuera alors à la réalisation des **ODD 5 [égalité de genre], 8**



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

[travail décent et croissance économique], 7 [énergie propre et d'un coût abordable] et 11 [villes et communautés durables]

Période d'action subventionnée :	Juillet 2025 – Juin 2026
Période totale de l'action :	12 mois
Emplacement de l'action :	Gouvernorats de Medenine, Tataouine, Gabes, Le Kef et Jendouba.
Collectifs protagonistes :	Détenteurs de droits : Principalement les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques. Détenteurs d'obligations : Les autorités locales et régionales. Parties responsables : PNUD, ACCD
Entité de direction de l'action [dans le cas où celle-ci serait différente de l'administration/organisme bénéficiaire de la subvention] :	N/A
Autres parties [le cas échéant] :	Les communes partenaires de l'effet 2.
Informations de la personne signataire [joindre un document attestant de la capacité juridique pour la représentation de l'administration/organisme] :	Celine Moyroud Représentante Résidente du Bureau du PNUD en Tunisie celine.moyroud@undp.org Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie.
Informations de la personne technicienne de référence :	Hichem Aouadi Conseiller technique principal de l'Effet 2 aouadi.hichem@undp.org Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie.

10



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 10 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

2. Objectifs, résultats, activités et indicateurs du projet pour transformer les inégalités ainsi que défendre, garantir et exercer les droits humains en fonction de leurs dimensions

2.1. Matrice de planification :

Objectif général : L'objectif de cette intervention est de promouvoir un développement local et économique inclusif, améliorant directement les conditions de vie des populations, et plus particulièrement des femmes dans les territoires.

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèse	Echéancier											
			Indicateurs/cibles			2025						2026					
						juil	août	sept	oct	nov	déc	jan	fév	mars	avril	mai	juin
Produit 1 : Les services de base et l'infrastructure productive identifiés de façon participative sont améliorés et les mécanismes pour une gouvernance transparente sont créés.	Les capacités des autorités locales, régionales et déconcentrées à mettre en œuvre de manière transparente les actions prioritaires (services, projet d'impact etc.) sont renforcées	P1.1: Appui à la commune du Kef pour s'aligner avec les politiques nationales en matière de transition énergétique (énergie solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité) , à travers les études et le conseil technique en vue du passage de l'éclairage public au photovoltaïque.	1. Nombre [#] d'initiatives de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées qui sont alignées sur les plans de développement local et /ou les stratégies sectorielles nationales. Cible: Une [01] initiative de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées.	Procès-verbaux (PV) et/ou échange de courriers de validation des études.	Intérêt et opportunité exprimé et démontré par les autorités locales et régionales pour s'aligner avec les politiques de la Tunisie en termes de transition énergétique.												
		P1.2: Appui à la planification stratégique pour un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie à travers une intervention intercommunale (trois [03] communes) de l'île de Djerba.	2. Nombre [#] d'initiatives de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées qui sont alignées sur les plans de développement local et /ou les stratégies sectorielles nationales. Cible: Une [01] initiative de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées 3. Nombre [#] d'initiatives de prestation de services et d'infrastructures productive mises en œuvre pour des groupes de municipalités. Cible: Une [01] initiative intercommunale exécutée.	Procès-verbaux (PV) et/ou échange de courriers de validation des études.	Engagement et mobilisation des parties prenantes à mettre le plan de déplacement urbain (PDU) de l'île de Djerba												
	Les capacités des autorités locales, régionales et déconcentrées, et plus particulièrement les municipalités à promouvoir un développement durable sont renforcées	P1.3: Appui à l'amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes à travers l'établissement d'un plan d'évolution technologique (PET) 2025-2027 en vue de la digitalisations des services communaux.	4. Nombre [#] d'initiatives de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées qui sont alignées sur les plans de développement local et /ou les stratégies sectorielles nationales. Cible: Une [01] initiative de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées.	Procès-verbaux (PV) et/ou échange de courriers de validation du PET.	Alignement respect du cadre légal relatif aux processus à digitaliser et engagement de l'ensemble des parties prenantes y compris celles au niveau central.												
		P1.4: Renforcement des capacités des cadres des communes et des autorités régionales.	5. Nombre [#] de bénéficiaires [fonctionnaires des communes] ayant renforcé leurs capacités en matière de gouvernance financière. Cible: Au moins 30 bénéficiaires formés.	Rapport de formation et fiches de présence.	Engagement des communes à intégrer la gestion axée sur les résultats et les bonnes pratiques acquises par ses cadres.												
Produit 3 : Les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables ont accès à des opportunités socioéconomiques équitables notamment en matière d'économie sociale et solidaire.	Des jeunes, femmes et individus vulnérables sont soutenus pour mettre en œuvre des projets de développement économiques	P3.1: Appui à l'identification des jeunes, femmes (notamment les femmes victimes de violence) et personnes vulnérables en vue de la mise en œuvre et la concrétisation des initiatives économiques.	6. Nombre [#] d'initiatives novatrices ciblant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité qui sont identifiées et soutenues y compris les start-up. Cible: Au moins vingt [20] initiatives novatrices identifiées et soutenues 7. Pourcentage [%] de bénéficiaires accompagnés qui déclarent avoir amélioré leurs revenus grâce au projet. Ventilation femmes, hommes, jeunes. Cible: Au moins 45% des bénéficiaires	Procès-verbaux (PV) et/ou échange de courriers. Rapport de formation et fiches de présence, Fiches de transfert des équipements, Enquête de suivi													
		P3.2: Renforcement des capacités des jeunes, femmes et personnes vulnérables sur des thématiques clés pour mettre en œuvre des initiatives économiques.															
		P3.3: Appui à la mise en œuvre d'initiatives de développement économique															



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

(*) 3. Budget de l'accion Le budget doit inclure la description détaillée et quantifiée des dépenses et encaissements. Il doit également comprendre le détail des types de dépenses et des activités pour lesquelles la subvention est demandée. Le coût total du projet, les fonds de financement et le montant demandé pour la subvention de l'ACCD doivent également apparaître.

Le coût total demandé à Agence Catalane de Coopération au Développement [ACCD] pour financer la présente intervention est de 290 000 euros. Il est important de signaler que cette intervention fait partie du portefeuille « La Gouvernance en tant que Levier du Développement Socio-Economique » et plus particulièrement son effet 2 « Le Développement Local et Economique » et qui a pour objectif : Les droits des personnes vulnérables au développement local et à une vie décente sont garantis grâce à un accès inclusif aux services et aux opportunités économiques. Le budget total de l'effet 2 du portefeuille GLDSE est de 12 460 738 US\$, dont plus de 3 millions de US\$ déjà mobilisés à travers des financements avec le Royaume des Pays-Bas, l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement [AECID] ainsi que les Funding Windows [PNUD]. Un accord de financement avec le Gouvernement des Iles Baléares de 100 000 euros est en cours de concrétisation.

Le budget demandé, de 290 000 euros, sera donc complémentaire à celui de l'effets 2 et prévoit l'appui à cinq [05] composantes programmatiques et une transversale [Effet 4], à savoir : **Effet 2** : [1] Alignement de la Commune du Kef avec les politiques nationales en matière de transition énergétique à travers les études et le conseil technique en vue du passage de l'éclairage public à l'énergie photovoltaïque, [2] Planification stratégique pour un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie à travers une intervention intercommunale [trois [03] communes] de l'île de Djerba, [3] Amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes à travers l'établissement d'un plan d'évolution technologique [PET] 2025-2027 en vue de la digitalisation des services communaux, [4] Renforcement des capacités des représentant[e]s des autorités locales sur la gouvernance financière, finances communales, planification et budgétisation et notamment celle sensible au genre, [5] Appui à des jeunes, femmes et des individus vulnérables pour la mise en œuvre de projets de développement économique et Effet 4 : [6] Mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence.

Poste	ACTION							
	Dépenses imputées à l'ACCD				Apports de cofinanceurs		TOTAL Apports numéraires du projet [euros]	COÛT TOTAL du projet [apport] - [euros]
					PNUD [Pays-Bas, Funding windows]			
	ACCD Détaillé				Valorisations [euros]	Apport numéraire [euros]		
Produit	Quantité	Coût unitaire	Total demandé ACCD [euros]					
COÛTS DIRECTS								
Produit 1 : Les services de base et l'infrastructure productive identifiés de façon participative sont améliorés et les mécanismes pour une gouvernance transparente sont créés.								
Résultats : Les capacités des autorités locales, régionales et déconcentrées à mettre en œuvre de manière transparente les actions prioritées (services, projet d'impact etc.) sont renforcées								
Activité P1.1: Appui à la commune du Kef pour s'aligner avec les politiques nationales en matière de transition énergétique [énergie solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité], à travers les études et le conseil technique en vue du passage de l'éclairage public au photovoltaïque.								
Études et travaux techniques	Honoraires d'experts/Bureau d'études pour l'élaboration des études de faisabilité, architecturales et des lots spéciaux.	1	27 000,00 €	27 000 €	0 €	0 €	27 000 €	27 000 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	10	121,00 €	1 210 €	0 €	0 €	1 210 €	1 210 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 693 €	0 €	0 €	1 693 €	1 693 €
Sous-total P1.1				29 903 €	0 €	0 €	29 903 €	29 903 €
Activité P1.2: Appui à la planification stratégique pour un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie à travers une intervention intercommunale [trois (03) communes] de l'île de Djerba.								
Études et travaux techniques	Honoraires d'experts/Bureau d'études pour l'élaboration de la note méthodologique et rapport de pré diagnostic de la mobilité urbaine à Djerba.	1	56 000,00 €	56 000 €	0 €	20 000 €	76 000 €	76 000 €



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L3OXGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 12 de 29

Atelier de lancement de l'action	Pause-café et déjeuners	50	40,00 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €
	Hébergement	8	120,00 €	960 €	0 €	0 €	960 €	960 €
	Location salle & logistique	1	500,00 €	500 €	0 €	0 €	500 €	500 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	8	208,00 €	1 664 €	0 €	0 €	1 664 €	1 664 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				3 667 €	0 €	0 €	3 667 €	3 667 €
Sous-total P1.2				64 791 €	0 €	20 000 €	84 791 €	84 791 €
Activité P1.3: Appui à l'amélioration de l'efficience des services rendus par les communes à travers à travers l'établissement d'un plan d'évolution technologique [PET] 2025-2027 en vue de la digitalisation des services communaux.								
Personnel salarié local	TA national spécialiste TIC/institutionnel	1	42 000,00 €	42 000 €	0 €	0 €	42 000 €	42 000 €
Atelier de restitution et de présentation du plan d'évolution technologique [PET]	Pause-café et déjeuners	40	40,00 €	1 600 €	0 €	0 €	1 600 €	1 600 €
	Hébergement	15	120,00 €	1 800 €	0 €	0 €	1 800 €	1 800 €
	Location salle & logistique	1	500,00 €	500 €	0 €	0 €	500 €	500 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	15	208,00 €	3 120 €	0 €	0 €	3 120 €	3 120 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				2 941 €	0 €	0 €	2 941 €	2 941 €
Sous-total P1.3				51 961 €	0 €	0 €	51 961 €	51 961 €
Activité P1.4: Renforcement des capacités des cadres des communes et des autorités régionales.								
Deux [02] ateliers de formation portant sur la gouvernance financière au niveau des communes	Experts formateurs	6	300,00 €	1 800 €	0 €	1 800 €	3 600 €	3 600 €
	Pause-café et déjeuners	100	40,00 €	4 000 €	0 €	3 600 €	7 600 €	7 600 €
	Hébergement	85	120,00 €	10 200 €	0 €	10 560 €	20 760 €	20 760 €
	Location salle & logistique	3	500,00 €	1 500 €	0 €	1 500 €	3 000 €	3 000 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 050 €	0 €	873 €	1 923 €	1 923 €



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L3OXGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 13 de 29



Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Sous-total P1.4				18 550 €	0 €	18 333 €	36 883 €	36 883 €
Produit 3 : Les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables ont accès à des opportunités socioéconomiques équitables notamment en matière d'économie sociale et solidaire.								
Résultats : Des jeunes, femmes et individus vulnérables sont soutenus pour mettre en œuvre des projets de développement économiques								
Activité P3.1: Identification des jeunes, femmes [notamment les femmes victimes de violence] et personnes vulnérables de la deuxième zone d'intervention du portefeuille GLDSE [Nord-Ouest: Jendouba et Le Kef] en vue de la mise en œuvre et la concrétisation des initiatives économiques.								
Trois [03] ateliers de concertation et de sélection	Pause-café	62	6,50 €	403 €	0 €	0 €	403 €	403 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	6	121,00 €	726 €	0 €	0 €	726 €	726 €
Personnel salarié local	NPSA national expert en développement local	1	18 155,00 €	18 155 €	0 €	0 €	18 155 €	18 155 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 157 €	0 €	0 €	964 €	964 €
Sous-total P3.1				20 441 €	0 €	0 €	20 248 €	20 248 €
Activité P3.2: Renforcement des capacités des jeunes, femmes et personnes vulnérables sur des thématiques clés pour mettre en œuvre des initiatives économiques.								
Ateliers de formation par des expert[e]s sur des thématiques prioritaires selon les besoins [ESS, Montage de projets, etc.]	Experts formateurs	20	330,00 €	6 600 €	0 €	0 €	6 600 €	6 600 €
	Pause-café et déjeuners	225	33,00 €	7 425 €	0 €	0 €	7 425 €	7 425 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	27	121,00 €	3 267 €	0 €	0 €	3 267 €	3 267 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 038 €	0 €	0 €	865 €	865 €
Sous-total P3.2				18 330 €	0 €	0 €	18 157 €	18 157 €
Activité P3.3: Mise en œuvre d'initiatives de développement économique								
Accompagnement personnalisé la mise en œuvre des initiatives économiques	Recrutement d'un expert	10	330,00 €	3 300 €	0 €	0 €	3 300 €	3 300 €
Biens inventoriés	Acquisition d'équipements identifiés et nécessaires pour le fonctionnement des initiatives économiques	1	30 000,00 €	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 998 €	0 €	0 €	1 665 €	1 665 €
Sous-total P3.3				35 298 €	0 €	0 €	34 965 €	34 965 €



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 14 de 29

Produit 4 : Données produites et analysées pour assurer une gestion adaptative, une programmation de qualité et un renforcement des résultats du programme.									
Résultats : La mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence									
Activité P4.2.1: Mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence									
Ateliers de planification conjointe	Experts	44	330,00 €	14 520 €	0 €	0 €	14 520 €	14 520 €	
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	16	121,00 €	1 936 €	0 €	0 €	1 936 €	1 936 €	
Personnel salarié local	NPSA national experts	1	8 625,00 €	8 625 €	0 €	0 €	8 625 €	8 625 €	
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 505 €	0 €	0 €	1 505 €	1 505 €	
Sous-total P4.2.1				26 586 €	0 €	0 €	26 586 €	26 586 €	
TOTAL COÛTS DIRECTS				265 860 €	0 €	38 333 €	303 494 €	303 494 €	
COÛTS INDIRECTS									
Coûts indirects [max. 10 % total demandé ACCD];	General Management Support [8%]			21 269 €					
	Levy [1%]			2 871 €					
TOTAL COÛTS INDIRECTS				24 140 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL GENERAL				290 000 €	0 €	38 333 €	303 494 €	303 494 €	



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 15 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14. 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

4. Entité sollicitante

4.1 Expérience, capacités et rôles des parties

Décrivez la stratégie et l'engagement institutionnel envers l'égalité de genre et les droits humains [politiques/stratégie, structure organisationnelle et plans de travail].

Le PNUD Tunisie place l'égalité de genre et les droits humains au cœur de sa stratégie de programmation. Pour ce faire, il s'appuie sur des cadres et des documents de références tels que la politique du PNUD sur les droits humains et sa note d'orientation en 2021 qui explique comment adopter concrètement cette démarche dans les projets. Pour promouvoir l'égalité de genre, une stratégie pour la période 2022 et 2025 a été adoptée dont les résultats sont suivis par l'équipe Genre du Réseau mondial des politiques du PNUD. Pour finir, un mécanisme d'assurance qualité qui aide les bureaux pays à renforcer l'intégration du genre intitulé « **Gender Equality Seal** » est attribué chaque année. Pour l'année 2024, le bureau de Tunis a reçu la médaille de bronze, démontrant ses efforts pour promouvoir les droits humains et l'égalité de genre dans l'ensemble de ces activités. Pour appuyer ce travail, des expert[e]s thématiques interviennent à la fois au niveau du bureau et également dans les équipes du portefeuille et des projets. Des sessions de formations sont régulièrement organisées pour assurer la pleine adoption de ces principes par l'ensemble des collègues. Pour finir, les plans de travail annuels et les documents de projet mettent en exergue le travail mis en œuvre en faveur des droits humains et genre dont les résultats sont suivis par des indicateurs spécifiques.

Expliquez quels espaces et mécanismes de participation relatifs à l'égalité de genre et aux droits humains possède l'entité ou l'organisme sollicitant.

Le PNUD Tunisie appuie la mise en œuvre d'espaces et mécanismes de participation relatifs à l'égalité de genre et aux droits humains. A titre d'exemple, on peut citer:

- **Le réseau des Gardiens de l'intégrité** [effet 1 : transparence et redevabilité], qui soutient les jeunes dans leur lutte contre la corruption et la promotion de la transparence dans leur région.
- **Les structures consultatives dans les municipalités** [effet 2 : développement local et économique], qui promeuvent la participation des jeunes et des femmes aux affaires locales, et soutiennent le développement de leur territoire en fonction de leurs besoins.
- **Les Comités Locaux de Sécurité Communautaire (dits CLS)** [effet 3 : sécurité], qui rassemblent l'ensemble des acteurs d'un territoire (institutions publiques, société civile, secteur privé, etc.) afin de prévenir les formes de criminalité et de violence, y compris celles faites aux femmes, dans leurs localités.
- **Le comité jeune**, qui a participé avec le ministère de la Jeunesse et des Sports à l'élaboration et à la mise en œuvre de la vision sectorielle de la jeunesse, et a joué un rôle clé dans la mise en place d'un programme intensif d'activités au sein de la maison des jeunes de Remada.
- **Un réseau de 35 jeunes formateurs[trices]**, qui a été créé afin de sensibiliser les jeunes à l'importance de la littératie médiatique et de l'information dans la lutte contre les phénomènes numériques tels que les fausses nouvelles, la désinformation et les discours de haine en ligne.

16



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 16 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Expliquez le travail en réseau avec d'autres entités/organismes intervenant dans la mise en œuvre du projet.

La présente intervention s'inscrit dans :

- **Un programme plus large intitulé** [Effet 2 Développement local et économique] qui a pour objectif de garantir les droits des personnes vulnérables au développement local et à une vie décente grâce à un accès inclusif aux services et aux opportunités économiques au niveau de deux régions [Sud-est et Nord-Ouest]. Afin d'assurer la réussite et maximiser l'impact des activités, de nombreux partenariats ont été conclus notamment avec les autorités nationales [Haute Instance de la Commande Publique [HAICOP], Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation [CFAD], le secteur privé [le groupe SanLucar], la coopération internationale [Expertise France, Bureau International du Travail], la société civile [KNVB, world coach].
- **Un portefeuille** [la gouvernance comme levier de développement économique] qui adopte une approche flexible, inclusive et multipartite pour réaliser, augmenter et maintenir un impact positif pour les populations. Cela est rendu possible à travers l'appui simultané sur plusieurs thématiques clés du développement [La transparence, le développement local et économique, la justice et la sécurité ainsi que l'apprentissage] au sein d'un même territoire. Ce portefeuille offre ainsi l'occasion d'avoir des financements adaptables et de maximiser ainsi leur impact. Pour finir, cette programmation a stipulé dans son document cadre comme principe directeur de développer des partenariats efficaces, basés sur des avantages comparatifs et une coordination étroite des activités de manière cohérente et complémentaire.

Détaillez les espaces de participation dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'espace de participation	Description de type de participation de l'entité sollicitante	Date de début et de fin de la participation
Les gardiens de l'intégrité	Appuyer des jeunes à lutter contre la corruption et à promouvoir la transparence dans leur région	Depuis 2021
Les structures consultatives	Soutenir jeunes et les femmes à participer aux affaires locales et à développer leur territoire selon leurs besoins	Depuis 2021
Les comités locaux de sécurité communautaire	Rassembler l'ensemble des acteurs d'un territoire pour prévenir les formes de criminalité et violence y compris faite aux femmes dans leurs localités	Depuis 2018
Le comité jeune	Lancer des clubs d'activités de la maison des jeunes de Remada ainsi que les activités de formation des jeunes de la région tout en développant un Dossier de Plaidoyer pour la « Politique Nationale de la Jeunesse Multisectorielle » au Ministre de la Jeunesse et des Sports	Depuis 2018
Le réseau Education aux médias et l'information	Sensibiliser les jeunes à l'importance de la littératie médiatique et de l'information dans la lutte contre les phénomènes numériques tels que les fausses nouvelles, la désinformation et les discours de haine en ligne.	Depuis 2021

17



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 17 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14. 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Expliquez quel sera le rôle dans le projet de l'entité ou l'organisme sollicitant.

En tant qu'entité responsable, le PNUD Tunisie assurera la gestion du projet [intervention] et fournira un appui technique pour sa mise en œuvre, son suivi, sa communication et sa gestion globale. Concrètement, le PNUD sera chargé de la mise en œuvre quotidienne du plan de travail, de la gestion budgétaire, ainsi que de la planification et de la programmation des activités. Il veillera également à l'assurance qualité du projet, l'identification et capitalisation des leçons apprises et supervisera les actions techniques menées.

Besoins de coopération technique

Expliquez les besoins de l'entité/organisme sollicitant liés à l'action en matière de coopération technique visant à la mobilité des connaissances avec la Generalitat de Catalogne, en précisant quels sujets spécifiques et avec quels groupes protagonistes elle devrait être menée. Ces domaines peuvent être :

En tant qu'entité sollicitante, le PNUD pourrait mobiliser la coopération technique de la Generalitat de Catalogne pour certains domaines spécifiques, notamment afin d'identifier et de mettre en relation avec des partenaires ayant mené des expériences similaires. Des conseils, des accompagnements, des habilitations, des formations ou encore le partage de recherches et de diagnostics pourraient également être demandés pour garantir la mise en œuvre du projet en conformité avec les exigences de la Generalitat de Catalogne.

5. Description du projet

5.1 Importance et pertinence de l'action

Après plusieurs décennies d'une croissance économique soutenue et des progrès substantiels en matière de développement et d'infrastructure, l'économie tunisienne a été fragilisée par le contexte de transition politique et économique des dix dernières années. Cette fragilisation a été exacerbée plus récemment par le double choc de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. L'augmentation des vulnérabilités du fait de ses crises, a accru la pression sur les services publics, notamment dans les régions les plus défavorisées et qui sont faiblement dotées des prérequis nécessaires en matière de développement à même de les aider à atténuer les impacts des différentes crises successives.

La Tunisie a entamé une nouvelle phase de sa transition politique par l'adoption d'une nouvelle Constitution le 25 juillet 2022, dans un contexte néanmoins marqué par une inflation à deux chiffres et une croissance économique timide, ainsi que des pressions importantes sur les finances publiques. Ces défis impactent la création d'opportunités économiques pour les populations, ainsi que le pouvoir d'achat des ménages et leur accès à certains produits de base. Ils alimentent de ce fait les risques en matière de sécurité alimentaire et de stabilité économique, sociale et environnementale. Les municipalités, qui sont souvent des prestataires de services publics de première ligne pour les communautés et qui, en Tunisie, sont mandatées pour couvrir des fonctions spécifiques [telles que par exemple la gestion des déchets, l'éclairage public, la construction et l'entretien des routes communales, l'aménagement des espaces publics, etc.], disposent de ressources et de capacités limitées pour remplir leur mandat. Il est donc essentiel de consolider une plus grande collaboration entre les acteurs concernés dans les régions sélectionnées, dans le but d'optimiser les ressources, les mandats et le soutien dans un contexte local de changement institutionnel pour répondre aux besoins croissants de la population. Des nouveaux[velles] représentant[e]s des conseils locaux et régionaux [ales] ont été élu[e]s en février 2024 et visent ainsi à être appuyé[e]s pour endosser leurs missions et attributions.



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAiS: ACC362/25/000001

En s'appuyant sur les leçons tirées du portefeuille ODD16+ en Tunisie, le PNUD concentre son action dans deux régions : le Sud-Est et le Nord-Ouest. Cela s'explique à la fois par son historique d'intervention, ainsi que par l'indice de développement humain de ces régions, qui s'élève à 0,730 dans le Sud-Est et à 0,707 dans le Nord-Ouest, contre 0,777 dans le Grand Tunis. Ces écarts s'expliquent en grande partie par un taux de chômage particulièrement élevé, atteignant 33 % dans le Nord-Ouest et 22,15 % dans le Sud-Est. Les infrastructures sont également insuffisantes pour soutenir un développement local durable. Selon des rapports du gouvernement tunisien, environ 30 % des routes dans le Nord-Ouest sont en mauvais état, ce qui impacte la mobilité des populations.

En matière d'accès à l'eau potable, environ 15 % des zones rurales du Sud-Est ne disposent toujours pas d'un approvisionnement fiable, et 30 % des localités manquent d'infrastructures d'assainissement adaptées. La présente intervention vise donc à participer à la maîtrise de ces défis en appuyant à la fois le développement local et économique de ces régions.

Décrivez le contexte de l'action déterminant la situation des droits humains et des inégalités et/ou des principales discriminations de genre.

Dans les gouvernorats de Gabès, Tataouine, Médenine, Le Kef et Jendouba, la situation liée aux droits humains et aux inégalités de genre présente des défis importants. Le taux d'analphabétisme des femmes y est élevé, atteignant par exemple 33,5 % à Médenine et 42,4 % à Tataouine, des chiffres supérieurs à la moyenne nationale. Afin de lutter contre le décrochage scolaire des femmes rurales à Jendouba, le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées a lancé, en 2023, un programme dédié dans la région. En outre, le chômage des femmes est particulièrement élevé dans ces gouvernorats. À Médenine, le taux de chômage des femmes diplômées atteint 26,4 %, contre 14,2 % chez les hommes. À Jendouba et au Kef, le chômage féminin dépasse les 20 % dans certains secteurs. À Tataouine, le taux d'emploi féminin est inférieur à 15 %. Pour finir, les infrastructures de santé sont inférieures à la moyenne nationale, avec, en 2023, 764 lits à Gabès, 285 à Tataouine, 840 à Médenine, 837 à Jendouba et 642 au Kef, contre plus de 4 286 lits à Tunis et 1 814 à Sfax. Ces chiffres illustrent les disparités significatives en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à l'égalité de genre dans ces régions.

Expliquez les inégalités de genre et/ou de la violation des droits humains identifiées dans le contexte et les effets différenciés sur les femmes et les hommes, les enfants.

Les inégalités de genre et la violation des droits humains identifiées dans ce contexte peuvent s'expliquer par :

- **La faible représentation des femmes dans les instances élues** : lors des élections locales de décembre 2023, la participation féminine a été limitée, avec seulement 12 % des candidat[e]s qui étaient des femmes. Elles ne représentent également que 9,5 % des élu[e]s. Au niveau du Conseil national des régions et des districts, composé de 77 membres, on compte seulement 10 femmes, soit 13 % de l'ensemble des élu[e]s.
- **L'importance du décrochage scolaire des filles dans le Sud-Est et le Nord-Ouest** : selon une étude réalisée par ONU Femmes en 2021, les normes culturelles ont un impact direct sur l'éducation des filles. Cela se reflète dans des taux de décrochage scolaire bien supérieurs à la moyenne nationale : 31,9 % pour le Nord-Ouest et 30,9 % pour le Sud-Est. Selon cette étude, ces taux s'expliquent par des représentations sociales qui privilégient l'éducation des garçons et assignent aux filles des



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L3OXGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 19 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

responsabilitats domèstiques, limitant així el seu accés a l'educació i la capacitat de participar activament a la vida pública i professional.

- **Le contexte socioéconomique, qui impacte l'égalité de genre et la pleine réalisation des droits humains** : les femmes ne participent à la vie économique qu'à hauteur de 25 % et connaissent un taux de chômage plus élevé que les hommes. Il est également à noter que 25 % des femmes sont analphabètes, ce taux atteignant jusqu'à 41 % chez les femmes rurales.
- **La persistance des violences faites aux femmes et aux filles** : selon l'Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes de 2022, 76,1 % des femmes du Nord-Ouest et 66,3 % de celles du Sud-Est ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence depuis l'âge de 15 ans. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, ces proportions étaient respectivement de 49,4 % et 38,6 %.
- **Le lieu de résidence, qui influence également l'égalité de genre et la réalisation des droits** : un[e] jeune tunisien[ne] sur trois vivant en milieu rural (33,4 %) appartient à la catégorie NEET [ni en emploi, ni en éducation, ni en formation], ce qui freine leur pleine participation à la société. En milieu urbain, cela concerne un un[e] jeune tunisien[ne] sur cinq.

Identifier les détenteurs des droits, obligations et responsabilité du contexte.

Les détenteurs de droits dans ce projet sont principalement les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques. À travers les activités mises en œuvre, leurs droits à l'inclusion économique, à l'accès à une énergie durable, à un espace public inclusif et à des services municipaux de qualité seront renforcés.

Les détenteurs d'obligations sont les autorités locales et régionales, responsables de garantir un accès équitable aux services publics de qualité pour l'ensemble de la population, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

Pour finir, les **parties responsables** [au titre de la présente intervention] sont le PNUD et l'Agence Catalane de Développement, qui doivent apporter un soutien technique dans la mise en œuvre des activités du projet, en respectant les normes de qualité et en assurant la cohérence avec les politiques nationales.

Décrivez le cadre réglementaire dans lequel se trouve l'action. Décrire les alignements de l'intervention selon les normes internationales relatives aux droits humains, aux droits humains de femmes et/ou droits collectifs des peuples ainsi que les législations nationales ou politiques publiques pertinentes.

L'action s'inscrit dans les normes internationales et nationales relatives aux droits humains, aux droits des femmes et aux droits des peuples. Il peut être cité :

- **La Déclaration universelle des droits de l'homme [1948]** : La présente intervention vise à concrétiser le principe de dignité humaine en garantissant à chaque individu l'accès égal aux services essentiels et aux opportunités économiques.
- **Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [1966]** : En œuvrant pour un accès équitable aux services de base et aux opportunités économiques, la présente intervention s'aligne pleinement sur l'article 11 du Pacte, qui reconnaît à toute personne le droit à un niveau de vie suffisant, à l'emploi, à la santé et à l'éducation.

20



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 20 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

- **Les Objectifs de développement durable [ODD]** : La présente intervention contribue à la réalisation de l'**ODD 5** [égalité de genre], en mettant l'accent sur l'inclusion socioéconomique des femmes, notamment celles victimes de violence, l'**ODD 8** [travail décent et croissance économique], en visant la création d'emplois décents, l'**ODD 7** [énergie propre et d'un coût abordable], en promouvant la production d'énergie renouvelable et en réduisant la dépendance aux sources fossiles et l'**ODD 11** [villes et communautés durables], en cherchant à améliorer les services municipaux de manière sensible au genre et respectueuse de l'environnement.
- **La Vision 2035 de la Tunisie [2023]** : La présente intervention est alignée avec cette vision qui priorise un développement régional inclusif, l'amélioration des services publics de base et l'élargissement des opportunités économiques. Elle reconnaît également le capital humain comme un levier essentiel du développement et promeut un aménagement du territoire équitable et inclusif.
- **Le Code des collectivités locales [2018]** : La présente intervention respecte les dispositions du Code en œuvrant pour une gouvernance locale transparente, inclusive et respectueuse de l'environnement.
- **La loi organique n°2017-58 du 11 août [2017] relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes** : Ce texte juridique vise à protéger les femmes contre les violences physiques, économiques et psychologiques. Il s'aligne avec l'objectif de la présente intervention : créer un environnement favorable à l'autonomisation des femmes dans ses trois dimensions – économique, accès aux services publics et présence dans l'espace public.
- **La loi n°2014-12 relative à la transition énergétique [2015]** : En accompagnant la commune du Kef dans sa transition énergétique, la présente intervention s'inscrit dans les objectifs de cette loi qui promeut l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction de l'impact environnemental.
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par la Tunisie en [1985]** : La présente intervention vise à améliorer les conditions de vie des femmes dans les territoires, en rendant les services municipaux sensibles au genre [plans de déplacement urbain, digitalisation, budgétisation] et en soutenant leur autonomisation économique par un appui direct à leurs projets d'entrepreneuriat.

Indiquez s'il existe d'autres actions et donateurs 8en Catalogne ou l'extérieur qui contribuent aux plans ou programme de genre/droits humains et ou au développement de l'action.

La présente intervention s'inscrit dans le cadre du portefeuille **[La gouvernance locale comme levier de développement socioéconomique]** qui intervient dans les mêmes zones géographiques [Sud-Est et Nord-Ouest] et porte sur des thématiques clés du développement, telles que la transparence et la lutte contre la corruption, le développement local et économique et notamment les entreprises et les droits humains, la justice, la sécurité et l'apprentissage. Ce portefeuille est mis en œuvre avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers [le Royaume des Pays-Bas, l'Agence espagnole pour la coopération internationale au



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

développement, la Coopération des îles Baléares, Le Canada, Le Japon, les fonds propres du PNUD etc.].

Objectifs, résultats, activités et indicateurs du projet

Expliquez et argumentez les objectifs, les résultats, les activités en respectant la logique de la matrice de planification en incluant les éléments suivants : Comment l'action est orientée vers la transformation des inégalités de genre depuis l'intersectionnalité et la défense, la garantie et l'exercice des droits humains ? Quelles sont les dimensions des droits que le projet souhaite viser à aborder ? Comment l'action prévoit l'autonomisation des détenteurs de droits et le renforcement des capacités et/ou obligation et/ou responsabilité de ces derniers.

S'inscrivant dans le cadre de l'Effet 2 [Développement local et économique], la présente intervention vise à garantir les droits des personnes vulnérables et leur accès à une vie décente, grâce à un accès inclusif aux services et aux opportunités économiques. Une attention particulière est accordée aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap, afin qu'ils[elles] puissent jouir pleinement de leurs droits. Pour atteindre ces résultats, les actions suivantes sont prévues :

- **L'appui à la commune du Kef dans son alignement avec les politiques nationales en matière de transition énergétique.** Il sera ainsi réalisé des études et des conseils techniques afin de créer une station photovoltaïque générant de l'électricité à partir de l'énergie solaire. Ce projet, mis en œuvre de manière intercommunale, bénéficiera du soutien de plusieurs partenaires, dont l'AECID et le Royaume des Pays-Bas. Il vise à contribuer à la transition énergétique locale ainsi que stimuler une dynamique de développement socioéconomique. Dans cette optique, il est ainsi envisagé de mettre en place un programme de formation professionnelle pour des jeunes, notamment des femmes, sur les techniques d'installation, de maintenance et de gestion de systèmes photovoltaïque à travers l'établissement de partenariats avec le secteur privé.
- **L'appui à l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain [PDU] de manière intercommunale entre les trois communes de l'île de Djerba,** afin de favoriser une planification stratégique et un usage coordonné de tous les modes de transport, notamment par une affectation appropriée de la voirie. Ce plan visera à promouvoir une mobilité durable, inclusive, en particulier pour les femmes, et à faible impact environnemental, en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie [ANME].
- **L'amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes grâce à l'élaboration d'un Plan d'Évolution Technologique [PET] 2025–2027, en vue de la digitalisation des services municipaux.** Le diagnostic identifiera les inégalités d'accès et il sera priorisé les actions qui auront un impact direct sur les jeunes, les femmes et les personnes à besoins spécifiques. Le but étant de garantir que les outils numériques et les services municipaux soient inclusifs et profitent pleinement à l'ensemble de la population.
- **Le renforcement des capacités des représentant[e]s des autorités locales** en matière de gouvernance financière, de finances communales, de planification et de budgétisation, avec une attention particulière portée à l'intégration de l'approche sensible au genre, à travers l'organisation de sessions de formation.



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

- **Le soutien à des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables dans la mise en œuvre de projets de développement économique**, grâce à un accompagnement personnalisé. Cela passera par des formations adaptées à leurs besoins et la mise à disposition d'équipements visant à garantir l'impact et la durabilité des initiatives économiques à appuyer.

À travers ces activités, cette intervention contribuera à renforcer l'inclusion et l'autonomie des populations vulnérables, en améliorant durablement leur accès aux droits, aux services publics de qualité et aux opportunités économiques à travers l'intégration des enjeux de genre et d'environnement.

Participation des groupes protagonistes de l'action dans le cycle du projet

Argumentez comment est garanti le fait que l'action est bien adressée aux groupes des droits lésés et aux groupes avec des droits potentiellement lésés.

- Par son approche, l'action s'adresse aux notamment aux groupes vulnérables. Elle cible en effet : Les **habitant[e]s des régions du Nord-Ouest et du Sud-Est**, dont le niveau de développement reste parmi les plus faibles selon l'Indice de Développement Régional. Le Gouvernorat de Jendouba, présence un indice particulièrement bas [entre 0 et 0,427], suivi par le Kef et Tataouine [0,427 et 0,456], puis Médenine et Gabès [0,456 et 0,496]. Ces régions souffrent également de graves difficultés socioéconomiques, notamment avec des taux de chômage élevés. De plus, ces territoires, déjà fragilisés, sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, tels que les stress hydriques récurrents et les phénomènes climatiques extrêmes. Cela risque d'exacerber les inégalités déjà existantes.
- **Les jeunes, femmes et personnes à besoins spécifiques** sont particulièrement exposés aux inégalités structurelles en matière d'accès aux services, à l'éducation, à l'emploi et à la vie publique. Selon les données, le taux de chômage des jeunes dans les régions ciblées avoisine 17,5 % en 2024 pour le Nord-Ouest, dépassant la moyenne nationale de 15,9 % avec des opportunités limitées de formation et d'emploi. Les femmes font face à des obstacles liés aux normes sociales et à la discrimination de genre, limitant leur accès à des opportunités économiques, notamment avec un taux d'accès à l'emploi inférieur par rapport aux hommes. Enfin, les personnes à besoins spécifiques rencontrent des barrières physiques et sociales dans l'accès aux services publics.

Expliquer comment vous assurez sa participation effective tout au long du cycle du projet [planification, exécution, suivi et évaluation].

La participation effective du groupe de droits identifiés [jeunes, femmes, personnes à besoins spécifiques] sera assurée tout au long du cycle de projet à travers :

- **Phase de planification** : Lors des phases de diagnostic [PDU Djerba, PET et études techniques de la station photovoltaïque], une attention particulière sera portée aux besoins et priorités des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques, afin d'assurer leur pleine prise en compte. Les cycles de renforcement des capacités seront adaptés aux besoins exprimés par ces groupes, en particulier ceux[celles] et celles souhaitant créer un projet de développement économique. Leur sélection sera également faite en concertation avec les partenaires clés au

23



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L3OXGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 23 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

niveau local et régional. Il est à noter également que la formation en gouvernance financière, incluant un volet sur la budgétisation sensible au genre, a été identifiée dans le cadre du plan de renforcement des capacités [2024-2027] élaboré de manière participative.

- **Phase d'exécution** : Les activités seront conçues et adaptées selon les besoins partagés par les partenaires. Cela peut être vu avec les sessions de formation à destination des autorités locales et des jeunes, femmes, et personnes à besoins spécifiques dont le contenu sera basé sur un diagnostic des besoins. La même démarche sera adoptée pour l'élaboration du PDU, PET et des études techniques pour la station photovoltaïque. Les priorités et besoins de la population locale, notamment ceux des groupes vulnérables, seront intégrés à travers des ateliers de concertation, des consultations communautaires, etc.
- **Phase d'évaluation** : Conformément à l'approche du portefeuille qui prévoit tout un axe lié à l'apprentissage [effet 4], l'évaluation visera à mesurer l'impact du projet sur la population, en particulier sur les groupes vulnérables. Les indicateurs ont été construits à cet effet, et la collecte de données sera effectuée directement auprès des habitant[e]s, avec l'appui des expert[e]s du PNUD Tunisie. Des indicateurs spécifiques permettront d'évaluer le niveau d'inclusivité des actions, allant de l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques ainsi que l'efficacité des formations et du soutien apporté. Les retours des bénéficiaires et des partenaires locaux permettront d'ajuster et d'améliorer les interventions et d'atteindre les résultats attendus.

Expliquer de quelle manière seront prises en compte les obstacles à la pleine participation des groupes victimes de multiples discriminations, en mettant un accent particulier sur les femmes.

Les barrières à la pleine participation des groupes victimes de multiples discriminations, et plus particulièrement des femmes, seront prises en compte tout au long du projet. Une approche genre sera systématiquement intégrée dans toutes les activités en :

- Ciblant les initiatives économiques portées par des femmes, afin de favoriser leur autonomisation et leur inclusion dans le tissu économique local.
- Intégrant une analyse de l'accessibilité et des besoins des services municipaux pour les femmes [PET et PDU], afin d'adapter les services municipaux et l'aménagement urbain à leurs besoins spécifiques et d'améliorer leurs conditions de vie.
- Incluant un module de budgétisation sensible au genre dans les formations à destination des représentant[e]s des autorités locales. Cela permettra de renforcer leur capacité à intégrer l'égalité de genre dans la planification, la gestion et l'allocation des ressources.
- Suivant systématiquement la participation des femmes, à travers une collecte de données ventilées par sexe et par tranche d'âge, permettant d'ajuster les actions selon les niveaux de participation observés.
- Proposant des activités complémentaires pour garantir que les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques puissent bénéficier pleinement de

24



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 24 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

l'ensemble des actions, telles que le recours un programme de formation professionnelle orienté vers le photovoltaïque.

- Promouvant activement l'inclusion des jeunes, et des personnes à besoins spécifiques, notamment à travers l'adoption de critères de vulnérabilité dans les processus de sélection des projets de développement économique à soutenir.

Résultats vers la transformation

Décrire les transformations prévues comme le résultat de l'intervention, orientée vers un ou plusieurs axes suivants :

Egalité des sexes et autonomisation des femmes :

L'action est orientée vers la transformation des inégalités de genre depuis l'intersectionnalité et la défense, la garantie et l'exercice des droits humains. Elle contribuera ainsi à :

- Améliorer la place de la femme dans l'espace public en développant un PDU inclusif et prenant en compte leurs besoins différenciés,
- Rendre les services municipaux inclusifs en intégrant les besoins différenciés des femmes. Les représentant[e]s des autorités locales seront formé[e]s à la budgétisation sensible au genre, et le PET analysera les inégalités et priorisera les actions qui ont un impact direct sur les femmes. Cela permettra de garantir que les services répondent à leurs priorités et à leurs besoins en termes d'accessibilité,
- Renforcer l'autonomisation économique des femmes en appuyant la réalisation de leurs projets économiques à travers leur formation et la mise à disposition d'équipement. Le cas échéant, il sera également privilégié la présence des femmes dans la formation sur le photovoltaïque.

Le renforcement des capacités de titulaires de droits, responsabilités et/ou obligations :

Le renforcement de capacités **des détenteurs de droits** [jeunes, femmes et personnes à besoins spécifique] sera appuyé par :

- La formation et la mise à disposition d'équipements qui leur permettront d'initier et de porter des projets de développement économique,
- L'intégration de leurs besoins dans la planification locale, ainsi que la priorisation d'actions ayant un impact direct sur leurs conditions de vie, notamment en facilitant leur accès aux services communaux et à l'espace public [PET et PDU], permettra de favoriser leur pleine participation au développement local.

Le renforcement de capacités **des détenteurs d'obligations** sera appuyé par :

- L'organisation de formations au profit des représentant[e]s des autorités locales selon leurs besoins [Gestion financière en incluant une budgétisation sensible au genre] et le développement de plans visant à rendre les services municipaux inclusifs et durables [PDU et PET],
- En mettant en œuvre un projet d'impact respectueux de l'environnement et favorisant la transition énergétique, la municipalité de Kef renforcera ses capacités à planifier et mettre en œuvre des projets d'aménagement durables.



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Le renforcement de capacités **des parties responsables** [PNUD et ACCD], sera appuyé par :

- La génération d'apprentissage par la mise en œuvre de ce projet qui permettra au PNUD et l'ACCD d'intégrer par la suite les bonnes pratiques et axes d'amélioration dans leurs futures programmations.

Redevabilité

Décrire les mécanismes de suivi et d'évaluation prévus et comment la participation actives des groupe protagonistes est prévue.

Tout au long de la mise en œuvre du projet, la performance globale du projet et les progrès en matière d'impact, de résultats et de produits seront systématiquement contrôlés en suivant les progrès de chacun des indicateurs tels que spécifiés dans le cadre logique. Le suivi et la documentation des résultats feront partie intégrante de la gestion du projet et seront conformes au système de gestion des résultats du PNUD, où les rapports trimestriels et annuels sont produits dans un système en ligne commun au PNUD. Les rapports annuels seront soumis au donateur après chaque année de mise en œuvre du projet, tandis que le rapport final du projet sera soumis dans les six mois suivant la date de fin de mise en œuvre du projet.

Un contrôle interne sera effectué par l'équipe, tout au long de la mise en œuvre, avec des visites régulières sur le terrain, des réunions périodiques avec les partenaires, la collecte de preuves pour contrôler les activités du projet. Toutes les organisations impliquées [PNUD, les partenaires autorités centrales et locales, les partenaires de mise en œuvre] seront responsables de la collecte des données et de la fourniture de données de qualité.

Cette participation des partenaires locaux et bénéficiaires dans le système de suivi et d'évaluation est un objectif affiché par le PNUD. Ce dernier vise à mettre plus l'accent sur la capacité du projet à [a] anticiper et gérer le changement, [b] apprendre de manière proactive et communiquer sur les résultats et [c] renforcer la programmation intégrée liée à des approches thématiques ou territoriales.

Expliquez les mécanismes de diffusion de l'information générée par le projet [systémisation de processus, résultats, leçons apprises, documentation générée, matériels de communication etc.] et à quels groupes elle sera destinée.

S'inscrivant dans le cadre du portefeuille [la gouvernance comme levier de développement socioéconomique], des mécanismes de diffusion d'informations seront mis en place afin de partager ses résultats et ses leçons apprises. Il peut être ainsi cité :

- La mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence notamment à travers les études et évaluations nécessaires pour planifier, suivre et analyser le progrès de la mise en œuvre du portefeuille GLDSE,
- Les rapports de progrès et la newsletter du portefeuille qui mettront en exergue les résultats atteints et qui visent à être partagées de manière régulière aux équipes du PNUD et aux partenaires nationaux et techniques et financiers,
- Les supports de communication en concertation avec les expert[e]s du PNUD afin de valoriser les résultats atteints. Il pourra ainsi être développé des blogs, des humans stories, vidéos ou toute action jugée pertinente,
- La communication au niveau local : des initiatives de la part des partenaires au niveau local seront également promus pour présenter les actions menées. A titre



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGIJ8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 26 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

d'exemple, le projet d'installation d'une station photovoltaïque vise à être introduite à la population sur les radios locales etc.

Durabilité

Décrire dans quelle mesure l'action intègre des mécanismes d'intégration de la durabilité dans les trois dimensions [environnementale, sociale et économique].

L'action intègre des mécanismes de durabilité notamment dans ses dimensions :

- **Environnementale** en favorisant le passage de l'éclairage public au photovoltaïque au niveau de la commune du Kef, appuyant ainsi sa transition énergétique. La formation de jeunes et de femmes aux techniques d'installation, de maintenance et de gestion des systèmes photovoltaïques contribue à assurer la durabilité de cette initiative tout en créant une dynamique locale autour des énergies renouvelables. En outre, le PDU constituera un outil à destination des communes pour promouvoir une mobilité durable, inclusive et respectueuse de l'environnement qu'elles pourront utiliser au-delà de l'exécution du projet.
- **Sociale** en renforçant les capacités des autorités locales à intégrer les besoins différenciés des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap, l'action assurera la prise en compte durable de ces besoins dans la conception et la mise en œuvre des projets municipaux. En offrant à ces groupes la possibilité de porter des projets de développement économique, la création de revenus décents sera soutenue de manière durable.
- **Economique** en renforçant les capacités des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques à initier et mettre en œuvre des projets de développement économique, le projet leur transmettra des compétences mobilisables au-delà de sa durée. La mise à disposition d'équipements adaptés contribuera à la concrétisation de leurs initiatives et facilitera la génération de revenus décents. De manière générale, les acquis du projet renforceront leur autonomie économique sur le long terme.

Décrire de quelle manière sera assurée la continuité des changements prévus dans l'intervention une fois le projet terminé visant à l'autonomisation des femmes, une plus grande égalité de genre ainsi qu'à la protection, la garantie et l'exercice des droits humains et/ou droits des femmes.

En étant conçu comme un moyen de contribuer à autonomiser les femmes, assurer une plus grande égalité de genre ainsi que protéger et garantir l'exercice des droits humains, le projet sera en mesure d'assurer des changements durables en la matière, au-delà de sa période d'exécution. Cela sera favorisé à la fois par :

- **Le renforcement des capacités des autorités locales à concevoir et gérer des services inclusifs et durables.** Cela passera par la mise en œuvre d'un projet d'infrastructure vert [station photovoltaïque], l'élaboration de documents stratégiques sensibles au genre et à l'inclusion [PDU, PET], ainsi que la formation des représentant[e]s municipaux à la gouvernance financière, avec un focus sur la budgétisation sensible au genre. Ces actions permettront de renforcer durablement la mise en œuvre d'un développement local équitable, inclusif et à faible impact environnemental.
- L'autonomisation économique des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques sera favorisée à travers la mise en œuvre concrète de projets

27



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L30XGRORDJDBZ4J59P10U39ZHGI1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 27 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAiS: ACC362/25/000001

générateurs de revenus. En plus de transmettre des compétences transférables lors de sessions de formation, le projet soutiendra le lancement de leurs initiatives en leur fournissant des équipements adaptés. Ces actions contribueront à garantir un accès plus équitable aux opportunités économiques et à une vie décente pour les populations les plus vulnérables.

En agissant à la fois sur les capacités institutionnelles et sur l'autonomisation des populations, l'action permettra de générer des changements de manière durable, portés par les partenaires locaux et touchant directement les populations dans les territoires



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al
web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L3OXGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 28 de 29



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al
10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0L3OXGRORDJDBZ4J59P10U39ZHG1J8I9

Data creació còpia:
10/11/2025 18:36:03

Pàgina 29 de 29